MAIRIE DE GOUFFERN EN AUGE (61)
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern.

Date de la convocation du conseil municipal : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 16/03/2026

Présents à l'ouverture de la séance : ANGOT Valérie, BELTOISE Emmanuel, BESNOUIN Adrien, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BOZO Frank, BRIERE Marie-Rose, CHANTEPIE Véronique, COIGNARD Anne, DESSART David, DONVAL Loïc, DUMON Audrey, DUVAL Christophe, FOLOPPE Martine, FOUCHER-CHAZÉ Cendrine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GROUT Ruben, GRUZ-SIMON Valérie, GUERIN-WALLNER Alexandre, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, HOFMAN Charlène, HUET Elodie, KOLTEN Nadine, LANGEARD Philippe, LEDEMÉ Delphine, LETELLIER Grégory, MADEC Boris, MALANDAIN Nicolas, MAILLARD David, MARIE Yohann, MELCHIORRI Catherine, NICOLAS Laure, PEAN Laëtitia, POINSIGNON Claudine, QUELLIER Steff, RENAUDIN Béatrice, ROCHER Serge, ROULLAND Nicole SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, SZABO Baptiste, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne.

Absents excusés : CHAUVAT Candice ayant donné pouvoir à MAILLARD David, FERNANDEZ Éric ayant donné pouvoir à BELTOISE Emmanuel, LEBLOND Laëtitia ayant donné pouvoir à BINET Fernand,

Absente : COTTEN Magali

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nicole ROULLAND, doyenne d'âge, qui a fait l'appel et a constaté que le quorum est atteint.

A l'unanimité, M. Ruben GROUT a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal. Mme Nicole ROULLAND procède à l'appel des conseillers.

2026-02-01 – Election du maire

Le Conseil municipal,
VU les articles L. 2121-7 et L. 2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Mme Nicole ROULLAND, doyenne d'âge, rappelle que l'élection du maire est un point à l'ordre du jour.
Elle procède à un appel de candidature et constate que Mme Cendrine FOUCHER-CHAZÉ et Mr Philippe TOUSSAINT sont candidats.
Considérant que le quorum est atteint,
Considérant que le vote a eu lieu à scrutin secret,
Considérant que Mme Laure NICOLAS et Mr Frédéric GODET ont été désignés assesseurs,

Proclame le résultat de l'élection qui a donné les résultats suivants :
Nombre de votants : 52
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Candidat Cendrine FOUCHER-CHAZÉ : 42 voix
Candidat Philippe TOUSSAINT : 10 voix

Elit Mme Cendrine FOUCHER-CHAZÉ, Maire de la commune de Gouffern en Auge.

Madame Cendrine FOUCHER-CHAZÉ est proclamée maire de Gouffern en Auge et a été immédiatement installée.

Sous la présidence de Mme Cendrine FOUCHER-CHAZÉ élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à la détermination du nombre d'adjoints et à leur élection.

2026-02-02 : Détermination du nombre d'adjoint

Le Conseil municipal,
VU les articles L. 2122-1 à L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoint relève de la compétence du conseil municipal et ajoute que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30 % de l'effectif légal. Madame le Maire propose la création de 8 adjoints.
Considérant que le quorum est atteint,
Considérant que le vote a eu lieu à main levée,

Après en avoir délibéré et à la majorité (45 voix pour et 7 abstentions : Mme Valérie ANGOT, Mme Anne COIGNARD, Mr David DESSART, Mr Frank BOZO, Mme Sylvie GAYON, Mme Nadine KOLTEN et Mr Serge ROCHER.

Décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Gouffern en Auge à 8 (huit).

2026-02-03 : Election des adjoints

Le Conseil municipal,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-7, L. 2122-1, L. 2122-7-2 et L.2122-8,
Mme Cendrine FOUCHER-CHAZÉ, Maire, rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès de Mme le Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
A l'issue de ce délai, Mme le Maire a constaté qu'une seule liste conduite par Mme Véronique CHANTEPIE a été déposée.

Mr Philippe Toussaint sollicite une interruption de séance de 5 minutes afin d'échanger avec ses colistiers.
Mme le Maire précise que les 5 minutes accordées sont déjà passées et qu'il n'est pas possible d'interrompre la séance.

Considérant que le quorum est atteint,
Considérant que le vote a eu lieu à scrutin secret,
Considérant que Mme Laure Nicolas et Mr Frédéric GODET ont été désignés assesseurs,
Considérant que le dépouillement a eu lieu de façon transparente,

Mme Madeleine FROMONT demande si la liste complète peut être affichée, ce qui est réalisé.
Madame le Maire demande à ce que les élus prenant la parole lors d'interventions pendant la séance se présentent afin de faciliter la prise de note pour le secrétariat.

Proclame le résultat de l'élection qui a donné les résultats suivants :

Liste conduite par Mme Véronique CHANTEPIE
1ere adjointe : Véronique CHANTEPIE
2ème adjoint : Fernand BINET
3ème adjointe : Laëtitia LEBLOND
4ème adjoint : Boris MADEC
5ème adjointe : Marie-Rose BRIERE
6ème adjoint : Alain SELLIER
7ème adjointe : Candice CHAUVAT
8ème adjoint : David MAILLARD

Nombre de votants : 52
Bulletins blancs : 5
Bulletins nuls : 2

Liste conduite par Mme Véronique CHANTEPIE : 45 voix

Arrivée de Mme Magali COTTEN à 18h53.

Elit CHANTEPIE Véronique, 1ere adjointe
BINET Fernand, 2ème adjoint
LEBLOND Laetitia, 3ème adjointe
MADEC Boris, 4ème adjoint
BRIERE Marie-Rose, 5ème adjointe
SELLIER Alain, 6ème adjoint
CHAUVAT Candice, 7ème adjointe
MAILLARD David, 8ème adjoint

2026-02-04 : Election des maires délégués
Le Conseil municipal,
VU la Loi n°2019-809 du 1er août 2019,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2113-12-2
Le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L.2122-7.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès de Mme le Maire, des candidatures à la fonction de maire délégué.

Considérant que le quorum est atteint,
Considérant que le vote de chaque maire délégué a eu lieu à scrutin secret,
Considérant que Mme Laure Nicolas et Mr Frédéric GODET ont été désignés assesseurs,
Considérant que le dépouillement a eu lieu de façon transparente,

Proclame le résultat de l'élection des maires délégués qui a donné les résultats suivants :

Aubry en Exmes :
Deux candidats : Anne COIGNARD et Frédéric GODET
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Anne COIGNARD : 11 voix
Frédéric GODET : 42 voix

Avernes sous Exmes :
Une seule candidate : Claudine POINSIGNON
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 8
Bulletins nuls : 2
Claudine POINSIGNON : 43 voix

Le Bourg Saint Léonard :
Deux candidats : Frank BOZO et Christophe DUVAL
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Frank BOZO : 11 voix
Christophe DUVAL : 42 voix

Chambois :
Deux candidats : Valérie ANGOT et Philippe LANGEARD

Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Valérie ANGOT : 11 voix
Philippe LANGEARD : 42 voix

La Cochère :
Un seul candidat : Jean-Luc GUESDON
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 9
Bulletins nuls : 1
Jean-Luc GUESDON : 43 voix

Courménil :
Une seule candidate : Véronique CHANTEPIE
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 9
Bulletins nuls : 1
Véronique CHANTEPIE : 43 voix

Exmes :
Deux candidats : Fernand BINET et Nadine KOLTEN
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Nadine KOLTEN : 10 voix
Fernand BINET : 43 voix

Fel :
Un seul candidat : Michel SOUDAIS
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 8
Bulletins nuls : 2
Michel SOUDAIS : 43 voix

Omméel :
Un seul candidat : Alain SELLIER
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 54
Bulletins blancs : 9
Bulletins nuls : 3
Alain SELLIER : 42 voix

Saint Pierre la Rivière :
Un seul candidat : Rachel BONTEMPS
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 4
Bulletins nuls : 8
Rachel BONTEMPS : 41 voix

Silly en Gouffern :
Deux candidats : Michel BOURDAIS et Véronique CHANTEPIE
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 1
Michel BOURDAIS : 10 voix
Véronique CHANTEPIE : 42 voix

Survie :

Deux candidats : Loïc DONVAL et Sylvie GAYON
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 52
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 0
Loïc DONVAL : 41
Sylvie GAYON : 10 voix

Urou et Crennes :
Deux candidats : Adrien BESNOUIN et David DESSART
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 1
Adrien BESNOUIN : 42 voix
David DESSART : 10 voix

Villebadin :
Un seul candidat : Jean-Guy SAILLARD
Nombre de votants : 53
Bulletins blancs : 10
Bulletins nuls : 1
Jean-Guy SAILLARD : 42 voix

Elit Frédéric GODET, maire délégué d'Aubry en Exmes
Claudine POINSIGNON, maire déléguée d'Avernes sous Exmes
Christophe DUVAL, maire délégué de Le Bourg Saint Léonard
Philippe LANGEARD, maire délégué de Chambois
Jean-Luc GUESDON, maire délégué de La Cochère
Véronique CHANTEPIE, maire déléguée de Courménil
Fernand BINET, maire délégué d'Exmes
Michel SOUDAIS, maire délégué de Fel
Alain SELLIER, maire délégué d'Omméel
Rachel BONTEMPS, maire déléguée de Saint Pierre la Rivière
Véronique CHANTEPIE, maire déléguée de Silly en Gouffern
Loïc DONVAL, maire délégué de Survie
Adrien BESNOUIN, maire délégué d'Urou et Crennes
Jean-Guy SAILLARD, maire délégué de Villebadin

Lecture de la charte de l'élu local

Mme le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, charte également envoyée avec la convocation du conseil municipal et distribuée également en début de séance.

Informations et questions diverses :

Mme le Maire informe que le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 9 avril 2026 à 18h00

Mme Madeleine Fromont demande quand seront constituées les commissions. Mme le Maire précise que cela sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 avril 2026.

Séance levée à 21h35

Procès-verbal approuvé lors de la session
de conseil municipal du 9 avril 2026